



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur des règlements 557-2017 à 565-2017

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 13 mars 2017 les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 557-2017 remplaçant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 460-2008 et ses amendements;
- Règlement sur les permis et certificats numéro 558-2017 remplaçant le règlement de permis et de certificats numéro 465-2008 et 514-2013 et leurs amendements;
- Règlement de lotissement numéro 559-2017 remplaçant le règlement de lotissement numéro 462-2008 et ses amendements;
- Règlement de zonage numéro 560-2017 remplaçant le règlement de zonage numéro 461-2008 et ses amendements;
- Règlement de construction 561-2017 remplaçant le règlement de construction numéro 463-2008 et ses amendements;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 562-2017 remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 434-2006 et ses amendements;
- Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 563-2017 remplaçant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 369-99 et ses amendements;
- Règlement sur les dérogations mineures numéro 564-2017 remplaçant le règlement sur les dérogations mineures numéro 370-99 et ses amendements;
- Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 565-2017 modifiant le règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 371-99 et ses amendements;

Les règlements de lotissement 559-2017 et de zonage 560-2017 sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter et sont aussi réputés conformes au règlement sur le plan d'urbanisme numéro 557-2017;

Les règlements de plan d'urbanisme numéro 557-2017, sur les permis et certificats numéro 558-2017, de lotissement numéro 559-2017, de zonage numéro 560-2017, de construction numéro 561-2017, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 562-2017 et portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 565-2017 ont été approuvés par la MRC de la Haute-Yamaska (résolutions 2017-04-135 à 2017-04-141) tel qu'en fait foi les certificats de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 136, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h30 h à 16h30, du lundi au jeudi, sauf durant les congés fériés.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 09-05-2017.

Daniel Moreau, Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Daniel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 09-05-2017 entre 8h30 et 16h30. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 09-05-2017.

Daniel Moreau, Directeur général et secrétaire-trésorier